

VILLE DE SAINT-APOLLINAIRE- COMpte-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2015

Etaient présents : 26

Mesdames, Messieurs, Rémi DELATTE, Jean-François DODET, Michèle LIEVREMONT, Frédéric GOULIER, Christine RICHARD, Robert PETIOT, Annie LOCATELLI, Patrick NAIGEON, Norbert SICARD, Nelly BOUVERET, Brigitte KETTERER, Christian PROTET, Frédéric TISSOT, Patricia RABELKA M'BENGUE, Françoise CAMILLERI, Gérard FOUCARD, Véronique SANSONNY, Valérie ZIPPO, Christophe ORRY, Mélanie COUSIN, Aurélia MERLE, Adrien HUGUET, Frédérique CHARTON, Philippe ARDOUIN, Daniel CORNOT, Ludivine DEMACON

Etaient absents ou excusés : 3

Madame, Messieurs, Dominique MARECHAL (pouvoir à Véronique SANSONNY), Philippe DAISEY (pouvoir à Frédéric GOULIER), Stéphane APPEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Frédéric CHARTON a été élue secrétaire.

1°) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2014

Les demandes de modification sollicitées par M. Ardouin, du point n°15 « Révision du P.L.U : présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D) » page 5 sont prises en compte comme suit :

M. Ardouin indique que son groupe politique adhère globalement aux orientations proposées concernant la préservation et l'amélioration du cadre de vie. De même il estime que l'objectif retenu en matière de croissance démographique est raisonnable.

En revanche, il considère que le projet mériterait d'être amendé sur certains points pour les raisons qu'il développe : (sans changement jusqu'à création de l'écoparc).

Il serait judicieux de ne pas dédier certaines zones exclusivement à des activités économiques afin de conserver des marges de manœuvres si d'autres options étaient envisageables (suite inchangée).

Le compte-rendu est ainsi adopté à l'unanimité.

- FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE

2°) Communication et compte-rendu de la délégation donnée au Maire

Concession cimetière – 3 ventes d'emplacements pour la période du 12/12/2014 au 05/02/2015

- ✓ N° 1163 Situé carré 26B/ Tombe 54 à M. Jean-Paul CALONGE - Durée : 15 ans – Prix : 489 €
- ✓ N° 1164 Situé carré 19/ Tombe 4 à Mme Virginie RUCH - Durée : 30 ans – Prix : 283 €
- ✓ N° 1165 Situé carré 19/ Tombe 17 à Mme Jacqueline REYGNER - Durée : 50 ans – Prix : 397 €

Signatures de marchés à procédure adaptée

- **maintenance du parc informatique** avec la société DISTRI'MATIC 21160 Marsannay la Côte, pour l'année 2015 avec 3 reconductions possibles annuelles, pour la somme de 12 800 € ht par an et éventuelles interventions supplémentaires hors forfait soit 79 € ht de l'heure, 377 € ht la ½ journée et 754 € ht la journée.
- **fourniture de documents pour la médiathèque** en 2015, avec éventuelle reconduction en 2016 :
- Lot 1 livres jeunesse avec la Librairie AUTREMENT DIT à Dijon pour un minimum de 3500 € ttc et maximum de 7500 € ttc/an,
- Lot 2 livres jeunesse avec la Librairie GRANGIER à Dijon pour un minimum de 5000 € ttc et maximum de 12500 € ttc/an,

- Lot 3 bandes dessinées avec la Librairie PLANETE BD à Dijon pour un minimum de 2000 € ttc et maximum de 5000 € ttc/an,
- Lot 4 livres soldés avec DIFF 3000 – 37250 Veigne pour un minimum de 600 € ttc et maximum de 2000 € ttc/an,
- Lot 5 CD avec GAM – 74008 Annecy pour un minimum de 2000 € ttc et maximum de 4000 € ttc/an,
- Lot 6 DVD avec ADAV – 75020 Paris pour un minimum de 9500 € ttc et maximum de 14000 € ttc/an

3°) Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

Conformément à l'article L 2312 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DELATTE, Maire, propose de débattre des orientations générales selon lesquelles sera préparé le budget primitif 2015.

M. DELATTE indique que le budget 2015 de Saint-Apollinaire s'inscrit dans un contexte singulier, lié à la conjoncture d'une part et à la transformation de la Communauté d'Agglomération en Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2015 d'autre part.

Aussi, le budget 2015 est un budget de transition puisqu'il intègre une baisse des recettes et une approche nouvelle en matière de dépenses.

La loi de finances votée par le Parlement pour 2015 prend en compte une croissance en 2015 de 1 % et par ailleurs s'engage dans un plan de réduction des dépenses publiques de 50 Milliards entre 2015 et 2017 afin d'aboutir à un déficit public inférieur à 3 % du PIB.

La même loi de finances fixe l'évolution des bases fiscales à + 0.9 %.

Les collectivités locales sont donc touchées par une baisse drastique des concours financiers de l'Etat pour 11 Mds € soit 3.6 Mds€ par an, au premier rang desquels figure la dotation globale de fonctionnement pour le bloc communal à hauteur de 1.45 Mds€.

A cela s'ajoute l'incertitude sur les transferts en cours vers la Communauté Urbaine et au-delà, de la pérennité de la dotation de solidarité versée aux communes membres par cette dernière.

Ensuite, Mme LIEVREMONT présente les points suivants :

1 – LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses devraient avoisiner la somme de 8 100 000 €. Parmi ces charges, les frais de personnel augmentent de 1.4 %, les charges à caractère général de 2 456 000 € sont en baisse de 64 000 €.

Enfin au niveau de l'intercommunalité, la ville sera impactée par une hausse importante du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) (+ 18 000 € entre 2014 et 2016).

2 –L'INVESTISSEMENT

Le budget en cours de préparation devrait s'élever à 2 000 000 €.

Les dépenses devraient être de l'ordre de 2 000 000 € dont 442 000 € correspondant aux charges transférées à la communauté urbaine (sous réserve d'accord à venir de celle-ci), 223 000 € de remboursement du capital des emprunts et 206 000 € de transfert de dépenses 2009 à 2014 du fonctionnement vers l'investissement (fonds documentaires de médialude, achats matériels et mobiliers, sous réserve de l'accord des services de l'Etat).

Les opérations d'équipement de l'ordre de 1 129 000 € concerneront la réfection du mille club, la réfection de la cour du centre technique avec l'installation d'un dispositif de récupération d'eaux pluviales, un chantier-école pour des travaux à la Redoute, les travaux d'accessibilité de la Mairie, divers programmes d'amélioration ou de rénovation de divers bâtiments et des achats d'équipements mobiliers et matériels.

Le recours à l'emprunt ne s'avère pas nécessaire en 2015.

3 – LA FISCALITE

Les produits fiscaux, ont évolué entre 2011 et 2014 de 454 000 € soit une hausse 15 %. L'urbanisation du quartier Pré Thomas explique cette dynamique ainsi que pour le foncier bâti, l'extension de la zone Cap Nord.

Il faut rappeler que les taux de fiscalité communaux n'ont pas évolué depuis 2009. Le projet de budget 2015 est construit sans augmentation des taux communaux soit pour la taxe d'habitation : 8.32 %, pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 22.27 % et pour la taxe

foncière sur les propriétés non bâties : 75.75 %.

La prévision 2015 à 2018 prend en compte les constructions d'immeubles collectifs en cours et à venir.

4 – L'ENDETTEMENT

L'endettement de la ville au 1^{er} janvier 2015 représente un coût par habitant de 380 €, à comparer aux communes de la même strate à 932 € fin 2011. Malgré tout, la capacité de désendettement se détériore, conséquence d'une épargne annuelle en baisse.

M. DELATTE remercie Mme LIEVREMONT pour sa présentation et ouvre le débat avec les élus.

M. ARDOUIN indique que la présentation faite des grands axes du budget de 2015 appelle plusieurs observations et interrogations de la part du groupe « St Apo, leurs d'espoir ».

Concernant les transferts de compétences au profit de la communauté urbaine: la visibilité n'est pas certaine mais l'impact pour la commune devrait être nul.

Il demande des précisions sur la prise en charge de l'éclairage public et de quelle manière sera pris en compte d'un point de vue humain et budgétaire l'emploi correspondant au service transféré.

S'agissant des recettes, les restrictions s'inscrivent dans le cadre de l'effort national pour le rétablissement des comptes publics. Par ailleurs, il fait remarquer que le fonds de roulement est très important puisque les excédents budgétaires sont élevés. Donc St Apollinaire dispose de potentialités financières réelles et que l'inquiétude exprimée par la majorité n'est pas fondée.

M. Ardouin précise que l'absence d'augmentation des taux de fiscalité n'assure pas la stabilité de la fiscalité communale puisque les bases augmentent de 0.9 %.

Il ajoute qu'il est important de satisfaire aux besoins de la population et que les dépenses de personnel sont justifiées pour assurer la qualité du service public et regrette que la commune ne s'engage pas dans une politique dynamique en faveur des jeunes privés d'emploi, en proposant les emplois d'avenir ; il propose donc une initiative en ce sens.

Quant à la pénalité liée à l'insuffisance de logements sociaux, il préconise une dynamique en matière de logement, afin d'éviter la baisse de la population et pour atteindre l'objectif de 25 % de logements sociaux fixé par la loi.

Enfin, il déplore l'analyse présentée par la majorité car elle s'appuie sur des données rétrospectives et peu d'analyse prospective.

Puis M. DODET prend la parole et précise que c'est la première fois qu'un DOB est présenté avec autant de difficultés, du fait des dépenses nouvelles imposées par l'Etat, des normes excessives et des diminutions des moyens: la situation est alarmante pour toutes les collectivités.

La présentation qui vient d'être faite du DOB lui paraît plutôt rassurante avec une maîtrise certaine des dépenses et un niveau d'investissements important. Il se réjouit par ailleurs du fonds de roulement confortable aujourd'hui que possède la commune, mais qui va s'amenuiser progressivement. La transformation de la communauté de communes en communauté urbaine est un état de fait et il espère que les communes du Grand Dijon et notamment St Apollinaire y trouveront des bénéfices.

Ensuite, M. Goulier répond à la question de M. Ardouin sur l'éclairage public. La distribution publique d'électricité est devenue une compétence de la communauté urbaine au 1^{er} janvier 2015, par contre l'éclairage public est toujours une compétence communale via le syndicat de Plombières les Dijon. Il est vrai que le Grand Dijon souhaite prendre cette compétence, des négociations sont en cours.

M. le Maire réagit à ces différents propos comme suit :

Sur le transfert de la communauté urbaine, il n'est pas certain que l'impact soit nul ; un exemple : la compétence voirie qui devient une compétence du Grand Dijon fixe le nombre de fontaines annuelles à 5 ou 6 quand la commune en réalisait jusqu'ici 12 à 13. Cela revient à dire que la différence devra toujours être assurée par les agents municipaux. Ainsi, l'évolution en communauté urbaine sera salutaire à compter du moment où il y aura des économies réalisées, avec notamment une mutualisation des services.

Par ailleurs, au vu des diminutions des ressources de la ville, de nouvelles formes de gestion sont

à explorer, sans écarter la hausse du coût pour les usagers. Quant à la création d'emplois d'avenir, M. le Maire refuse ce dispositif le considérant précaire, d'autant plus que la commune dispose d'un nombre important d'agents municipaux.

Enfin, St Apollinaire est l'une des communes de l'agglomération où la démographie a le plus augmenté ces dernières décennies. Le parc de logements sociaux s'avère de grande qualité, grâce à une approche du logement social revisitée, excepté à la Fleuriée, où le bailleur social n'assume pas ses responsabilités en matière d'entretien et de rénovation.

Le conseil municipal PREND ACTE de ce débat d'orientations budgétaires.

4°) Demande de subvention au Conseil Général pour les travaux de voirie 2015

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité, de solliciter au taux maximum une subvention auprès du Conseil Général pour financer les travaux de la rue Claude Martin et pour la réfection pour partie des rues Champ Prieur, Paul Valéry, Charles Péguy, ainsi que la création d'un trottoir rue de Cromois, dont le maître d'ouvrage sera la communauté urbaine du Grand Dijon. Le montant total des travaux est estimé à 395 000 euros HT.

5°) Demande de subvention au Conseil Général au titre des amendes de police

Le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité, de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour financer les travaux de sécurité, à savoir la réalisation d'un giratoire franchissable au carrefour des rues Champ Prieur, Albert CAMUS et Paul Valéry ainsi que la création de trottoirs avec mise en place de bordures et d'enrobé rue de Cromois, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Grand Dijon.

L'estimation du coût global s'élève à 65 922.20 € HT.

6°) Cession de parcelles et de chemins ruraux situés sur l'écoparc Dijon-Bourgogne à la SPLAAD

Le conseil municipal MANDATE à l'unanimité, M. le Maire pour signer l'acte de cession à la SPLAAD pour un montant de 115 890 €, relatif à des parcelles de terrains et chemins ruraux, situés sur le futur écoparc Dijon-Bourgogne, en cours d'aménagement.

7°) Approbation des nouveaux statuts du syndicat intercommunal d'électrification et de réseaux téléphoniques de Plombières les Dijon

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité les nouveaux statuts du syndicat intercommunal d'électrification et de réseaux téléphoniques de Plombières les Dijon, dont les modifications principales sont d'une part la prise de compétence « concession distribution publique d'électricité » par le Grand Dijon, et d'autre part la mise en place du mécanisme de représentation-substitution, qui s'appliquera pour les 13 communes à la fois adhérentes au SIERT de PLOMBIERES LES DIJON et au Grand Dijon.

- SOLIDARITES, FAMILLES, VIE SCOLAIRE

8°) Convention de partenariat avec le collège Champollion

Le conseil municipal, MANDATE à l'unanimité, M. le Maire pour signer une convention avec le collège Champollion, qui a pour but de mobiliser des partenariats pour mettre en place des dispositifs de prise en charge et d'accompagnement des élèves en difficultés de comportement.

9°) Demande de subvention auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

Le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité, de solliciter une subvention auprès du FIPD d'un montant total de 5 600 euros pour la réalisations d'actions auprès des jeunes de la commune, telles que : Ado soutien, Réussir, prévention des addictions, médiation et prise en charge et accompagnement des élèves du collège Champollion en difficultés de comportement.

- **CULTURE, COMMUNICATION**

10°) Versement d'un acompte sur la subvention 2015 à l'AMSA

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de verser un acompte d'un montant de 40 000 euros à l'AMSA sur la subvention 2015.

- **PERSONNEL**

11°) Création d'un emploi d'agent non titulaire

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de créer un poste d'adjoint administratif non titulaire occasionnel, à temps complet, afin de pallier le surcroît de travail occasionné par la préparation des élections départementales, soit durant les semaines du 16 au 22 mars et du 23 au 29 mars 2015.

- **INFORMATIONS DIVERSES**

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19H40.

A l'issue de la séance, M. Besnard, Président de l'association des anciens maires et adjoints de Côte d'Or accompagné de Mme Mathey, adjointe honoraire de la ville de Saint-Apollinaire a remis à la fin de la séance du conseil municipal à M. le Maire, le diplôme d'honneur du prix de « la Marianne du civisme ». En effet, dans la catégorie des + de 3500 électeurs inscrits sur les listes électorales, la commune arrive en seconde position avec un taux de participation au scrutin des élections municipales 2014 de 66.33 % : une juste récompense pour les électeurs épleumiens qui ont été les artisans de cette belle participation. Il est précisé que la commune lauréate est Chatillon sur Seine avec une participation de 67.66 %.